



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Accompagner le développement du Service Civique en Nouvelle-Aquitaine

Publics concernés

Association

Domaines secondaires

Engagement et citoyenneté , Cinéma et audiovisuel , Éducation artistique et culturelle ,
Éducation et formation

Date de fin de publication

10 mai 2026

Le règlement d'intervention invite les opérateurs de Nouvelle-Aquitaine à formaliser des projets visant à développer le service civique en lien notamment avec les politiques prioritaires par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Échéances

Publication du règlement d'intervention : 02/04/2026

Date limite de retour des projets : 10/05/2026

Les actions soutenues devront débuter entre le 1er janvier 2026 et 31 décembre 2026, et pourront être réalisées jusqu'au 31 décembre 2027.

Objectifs

L'Agence du service civique et les services déconcentrés de l'État déploient le service civique à l'échelle locale, nationale et internationale. Cela se traduit notamment par la contractualisation d'agrément pour l'ensemble des structures pouvant ainsi accueillir des volontaires, mais également par un soutien financier : indemnité mensuelle versée aux volontaires, cotisations sociales des volontaires, participation à l'accompagnement et à la formation des volontaires, offre de formations gratuites aux tuteurs, salariés ou bénévoles impliqués dans l'accueil des volontaires.

Dans le cadre du Protocole d'Accord signé avec l'Agence du Service Civique, **la Région Nouvelle-Aquitaine** soutient les associations agréées pour accueillir des volontaires afin d'améliorer la qualité des missions. Seuls les projets inscrits dans les orientations stratégiques de la Région seront soutenus.

Des projets pour faciliter la transition environnementale :

Lutte contre le gaspillage alimentaire,

La réduction des déchets en Nouvelle-Aquitaine, le réemploi, les économies d'énergie, les circuits courts, l'agriculture raisonnée,

L'Education Nature Environnement pour un développement soutenable : sensibiliser les citoyens à la préservation de leur environnement, favoriser les bonnes pratiques.

La Solidarité (interventions en direction des publics les plus défavorisés (personnes en situation de handicap, personnes sans domicile fixe, personnes en errance, seniors, etc.),

La réussite éducative, lutte contre le décrochage scolaire, l'Information Jeunesse, l'Orientation, faciliter les pratiques culturelles (médiation culturelle, Cinéma et Citoyenneté en lien avec le Centre National de la Cinématographie, Livre, Musique, Langues Régionales, etc.),

La Ruralité et les Quartiers Politiques de la Ville, (mise en réseau des acteurs, mobilité des jeunes vers/dans les territoires éloignés, coopérations entre les structures)

Volontariat à l'international (volontariat en réciprocité dans les zones de coopération de la Région).

Des projets pour faciliter la transition sociale,

La Solidarité (interventions en direction des publics les plus défavorisés (personnes en situation de handicap, personnes sans domicile fixe, personnes en errance, seniors, etc.),

La réussite éducative, lutte contre le décrochage scolaire, l'Information Jeunesse, l'Orientation, faciliter les pratiques culturelles (médiation culturelle, Cinéma et Citoyenneté en lien avec le Centre National de la Cinématographie, Livre, Musique, Langues Régionales, etc.),
La Ruralité et les Quartiers Politiques de la Ville, (mise en réseau des acteurs, mobilité des jeunes vers/dans les territoires éloignés, coopérations entre les structures)
Volontariat à l'international (volontariat en réciprocité dans les zones de coopération de la Région).

Bénéficiaires

Associations Loi 1901 agréées pour l'accueil de jeunes en service civique et réalisant des actions sur le territoire régional.

Montant

La subvention représente au maximum 50% de la dépense subventionnable TTC du projet.

Critères de sélection

Pour 2026, **seront priorités** :

Les missions se déroulant en Quartiers Politiques de la Ville (cf carte en annexe) et/ou Zones France Ruralité Revitalisation (Voir cartes en pièce jointe).

Des projets favorisant l'accès au service civique pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi et de la formation, notamment les jeunes déscolarisés, peu qualifiés ou en situation de handicap.

Une attention aux moyens déployés par l'association pour accompagner la santé mentale des jeunes engagés sera également portée.

Afin d'instruire les demandes, des échanges en visio seront éventuellement proposés aux associations.

Comment faire ma demande ?

Les demandes sont à transmettre à la région par voie dématérialisée via le bouton "Créer un dossier" accessible au bas de cette page.

Afin d'anticiper l'ouverture du formulaire, vous pouvez toutefois préparer votre inscription à l'aide du "dossier type" prévu à cet effet et téléchargeable au bas de la page.

La demande doit obligatoirement comporter les pièces justificatives ci-dessous :

- Budget prévisionnel de votre structure et du projet ;
- RIB non daté (comportant la même adresse que celle indiquée sur avec Insee)
- Statuts de la structure ;
- Fiche INSEE, autrement intitulée avis de situation au répertoire SIRENE ;
- Récépissé de déclaration de la structure en Préfecture ;
- Copie de parution au Journal Officiel (JO) ;
- Attestation sur l'honneur de sincérité et de régularité au regard des déclarations sociales et fiscales ;
- Agrément de service civique dont bénéficie votre structure ;
- Délégation de signature si besoin (si ce n'est pas la ou le Président qui est signataire de la demande de soutien) ;
- Autres supports descriptifs de l'opération (le cas échéant)

Seuls les dossiers complets seront examinés.